



Sont présents : Jacques ARLÈS, Nicolas BONAMI, Arnaud DELTOUR, Marc GÉLY, Antoine GUTIERREZ, Frédéric HERBAUT, Frédérique JEANJEAN, Alain LADAME, Francis MANCINO, Emmanuel ROUQUETTE

Représenté(e) : Fraysse Didier par Nicolas Bonami

Absent(e)s : Nathalie Durand PAUTE, François GAYRAUD, Emilie VALETTE, Corinne Gerbaud

Désignation d'un secrétaire de séance : Alain LADAME avec prise de notes de Nicolas.

1 – Approbation du PV du conseil du 26/11/2025 à l'unanimité après correction de quelques fautes d'impression.

2 – Urbanisme et travaux :

Urbanisme : 1 DP.

Travaux :

Maison de la chasse.

_Le gros œuvre est terminé, il a été demandé à l'entreprise de remblayer et de créer des drains contre les murs avant les vacances de Noël.

Projet maison FILLE.

_Les négociations avec l'agent immobilier avancent, il s'agit de mettre maintenant en place le financement pour une demande d'aide auprès de l'état avant le 31/01/2026.

Mur du jardin du curé.

_L'entreprise MG2C a entrepris le rehaussement du mur. Une clôture définitive sera posée par les employés municipaux.

Mur pré de barre

Le mur en pierre qui sépare le parking du Pré de Barre (espace communal) de la parcelle Pré de Barre (propriété ABRIC) présente des portions qui se sont effondrées. Ces effondrements sont la conséquence du stationnement des véhicules des locataires du lotissement qui se garent trop près du bord. J'ai rencontré l'entreprise LACOMBE qui est d'accord pour effectuer les travaux.

La route devant la salle des fêtes sera fermée du 05 au 31/01/2026.

Travaux dans le village.

_Les travaux reprendront début janvier par la rd31 devant la salle des fêtes et la rue du caladou pour ce qui est des réseaux. Les travaux de surfaces dans les rues vont se poursuivre dès le 12 janvier

3- Décisions du maire.

_Mr le maire selon ses délégations décide de contracter un emprunt de 120000 euros sur 5 ans sur le budget photovoltaïque afin de pouvoir acheter les panneaux à la commune.

_Mr le maire confirme que selon ses délégations il a pris la décision d'embaucher Mme BAILLEUX Dorothée au poste de secrétaire de mairie à compter du 0801/2026.

4- Prises de délibérations.

A ---Convention de compétences de l'eau au SMEL—11 pour. --Jacques

B ---Convention de compétences de l'assainissement a la communauté des communes----11pour. ---Jacques

C ---Autorisation signature convention pour versement d'aide financière aux particuliers pour réhabilitation des branchements----11pour.

_Vu le Code général des collectivités territoriales; Considérant que la commune participe à une opération collective de réhabilitation des branchements de particuliers; Considérant que cette opération nécessite la signature de conventions de mandat entre la commune et les propriétaires concernés; Considérant que, dans le cadre de cette opération, les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, plafonnée à 50% du montant HT des travaux éligibles; Considérant que l'Agence versera directement à la commune les aides financières et que la commune remboursera ensuite les particuliers bénéficiaires conformément aux conventions et décisions d'attribution; Après en avoir délibéré, le Conseil municipal: DÉCIDE D'autoriser le Maire à signer les conventions de mandat avec les particuliers concernés dans le cadre de l'opération collective de réhabilitation des branchements. Que, dans le cadre de cette opération concernant les travaux réalisés en domaine privé (réhabilitation des branchements particuliers), le propriétaire bénéficie d'une aide d'un montant plafonné à 50% du montant HT des travaux retenus par l'Agence, désignée ci-après par le terme < l'Agence ». Que cette aide ne soit acquise qu'à compter de la date de décision d'aide d'Accusé de réception en réserve de la réalisation effective des travaux prévus. Versée selon les modalités prévues dans la décision Reçu le 30/12/2025 d'attribution ou la convention d'aide passée entre l'Agence et la collectivité. Que l'Agence verse directement les montants dus à la commune, laquelle se chargera de rembourser les particuliers bénéficiaires. D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

D ---Délibération portant clôture définitive d'un budget annexe assainissement---11 pour.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la délibération du 1er janvier 1996 approuvant la création du budget annexe <<< Assainissement » à compter du 1er janvier 2026, Vu la délibération du 20 octobre 2025 de la commune de Saint-Rome-de-Tarn approuvant l'extension des statuts de la Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn, Considérant que le budget annexe << Assainissement » sera transférée à la Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn à compter du 1er janvier 2026, Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à la clôture du budget annexe « Assainissement » au 31 décembre 2025, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
0| Approuve la clôture du budget annexe « Assainissement » de la commune au 31 décembre 2025; Précise que les résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris conformément aux modalités arrêtées avec la Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn; Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à accomplir formalités nécessaires à l'exécution de la présente .

E ---Ajustement budgétaires pour créances douteuses par un transfert de 9000 euros---10 pour et 1 abs.

F ---Convention de mandat avec délibération et signature document transitoire avec le SMEL pour l'achèvement de la tranche 1 des travaux d'eau de la rd 31----11 pour.

G ---Avis favorable sur le droit de préemption urbaine concernant la délégation partielle aux - communs membres à destination de la communauté des communes—11 pour.

_5-----Informations et questions diverses.

_Vœux de la municipalité le samedi 03/01/2026.

_Dossier RATPT

Suite aux nouvelles informations concernant ce dossier une nouvelle réunion de la commission municipale est prévue.

_Information de Frederic sur la réunion organisée par Groupama en collaboration avec la mairie le 30/01 de 9h30 à 11h30 sur les premiers gestes de secours et l'utilisation du défibrillateur.

_Interventions Frederique.

-Rdv a 16h00 pour installation salle des fêtes pour vœux.

_Intervention Nicolas sur l'état de la barrière du chemin descente au stade.

_Information sur livre en vente

A la suite de l'ouvrage en occitan « al cantou », l'Institut Occitan Aveyronnais a réalisé un nouvel ouvrage sur la communauté de commune Muse et Raspes du Tarn élargie. Une partie de la population a participé à l'élaboration des textes. Cet ouvrage est en vente en mairie et à l'Office de Tourisme pour 30 €. Le nombre d'exemplaire est en impression limitée.

_Information sur l'avancée de la pose des bancs au niveau de la réhabilitation.

Dans le cadre du projet HITTS le comité créatif des St Romains a proposé de réaliser des bancs adaptés aux activités du village. Ces bancs seront disposés à des endroits bien précis en fonction de l'emplacement correspondant (faïsses, jardins, lavoir, etc...) . Les membres du comité créatif se sont mis à tâche et nous présenterons les différentes esquisses avant la réalisation finale.

_Séance levée à 22h30.

Le secrétaire de séance
Alain LADAME



Le Maire
Jacques ARLES

